

Transparence SVP !

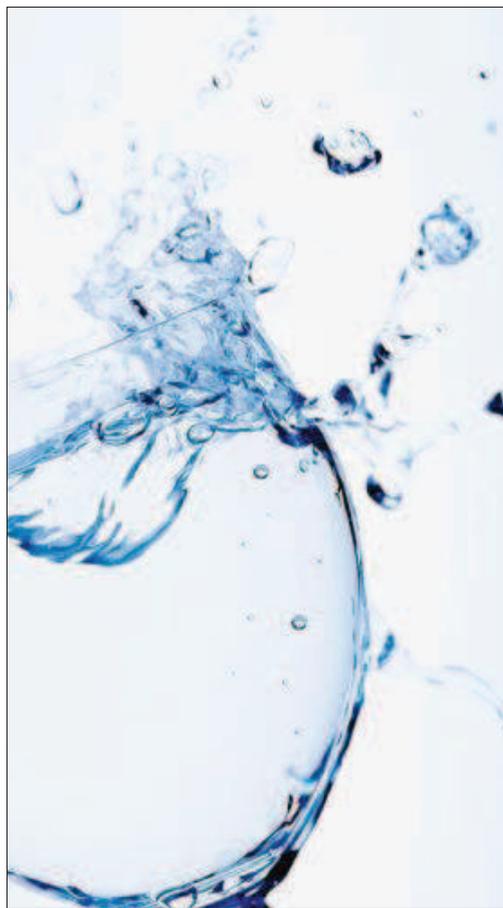
✳ Dans la gamme des produits disponibles sur les marchés, les fonds indicés sont les plus transparents. Une notion importante pour les investisseurs particuliers.

Un des grands reproches qui a été fait suite à la crise financière est le manque de transparence de certains produits. Beaucoup d'investisseurs ignoraient que leurs sicav avaient investi dans certaines valeurs, hedge funds ou autres produits. Par contre, dans la gestion indicée on sait à tout moment de quoi est composé le fonds indicé. La gestion passive ou gestion indicée permet de construire un portefeuille diversifié à faibles coûts. Elle consiste à reproduire un indice dans un fonds. En gestion indicée, seule la réplique d'un indice est prise en compte sans avis d'analystes financiers. Cette gestion peut se faire par l'intermédiaire de fonds indicés ou par un investissement en trackers.

Les trackers (également appelés ETF pour Exchange Traded Funds) sont des produits d'investissement un peu particuliers. En effet, ce sont des fonds qui sont cotés en bourse. En général, ces fonds sont des fonds passifs qui se contentent de suivre (de tracker) un indice, c'est-à-dire qu'ils investissent dans toutes les valeurs qui composent l'indice de référence du tracker. De ce fait, ils sont sans surprise et très transparents : à tout moment l'investisseur sait qu'il investit dans toutes les composantes de l'indice qu'il a choisi. Certains trackers ont une gestion plus active et offrent des possibilités d'investir, par exemple, dans un produit qui offre la performance inverse à celle de l'indice.

Dans ce cas, nous ne sommes plus dans un produit à gestion passive. Les trackers offrent de multiples avantages : ils sont très liquides, permettent d'investir de faibles sommes dans des indices très larges et ce, à faibles coûts puisqu'ils se traitent en bourse sans frais d'entrée et, compte tenu de leur gestion passive, ont des très faibles frais de gestion. L'investisseur bénéficie en outre d'une totale transparence sur les composants du fonds et la VNI est calculée journalièrement. Ces trackers ne sont souvent pas commercialisés en Belgique mais ils sont accessibles comme des actions sur la bourse Euronext Paris, par exemple.

La gestion purement indicée présente l'avantage de ne pas prendre de risque de gestionnaire mais seulement le risque pur de marché. Elle permet d'éviter un



PASCAL BROZE/REPORTERS

Transparence et diversification : les avantages de ces fonds.

travail complexe et onéreux d'analyse des sociétés et d'analyse du market timing. Cette gestion peut se pratiquer sur des grands indices mondiaux, sur des indices sectoriels ou géographiques ou sur des plus petites capitalisations avec des indices "small and mid caps", par exemple.

Certaines sociétés de gestion ont axé leur politique d'investissement essentiellement sur la gestion passive. "Notre première approche consiste à faire une bonne allocation d'actifs en fonction des besoins, de l'horizon de temps et de l'aversion au risque. Nous ne faisons pas de pari sur un secteur, un pays, une valeur. Il faut que l'investisseur intègre la notion que, dans le stock picking, on a autant de chance de se tromper que de gagner !", explique Georges Delcroix, Managing Partner chez DDEL, société de gestion indépendante.

Dans une situation d'après crise telle que nous la connaissons aujourd'hui, les trackers permettront de bénéficier de la hausse des marchés dès le premier jour. Il existe également sur le marché des produits d'investissement sous forme de fonds de fonds qui investissent principalement dans des trackers. Ces sicav offrent à la fois une gestion active dans la sélection des trackers ou des fonds indicés et une gestion indicée puisqu'elle n'investit que dans ce type de fonds. Ces fonds offrent donc un mix entre la gestion active et la gestion passive. **Isabelle de LAMINNE**

Épinglé

Et les fonds de pension ? Les fonds de pension ont connu une période très difficile eux aussi. Ils ont encaissé une perte qui est en moyenne de 20 pc et qui est la plus forte baisse jamais enregistrée par ce secteur. "Cependant, dans ce secteur, il y avait un surplus qui a été sollicité en ces temps de crise. Ce surplus devra cependant être reconstitué", note Jean van Caloen. Dans une perspective historique et sur le long terme, cette perte est récupérable et le surplus engrangé a été constitué grâce aux obligations légales minimales appliquées aux fonds de pension. Depuis la loi de 2006 qui régit les IRP, on a assisté à une plus grande responsabilisation et à un professionnalisme accru de ce secteur. On ne devrait pas assister à une grande dérive dans le domaine des fonds de pension qui se fondent sur une gestion collective et équilibrée. La gestion des fonds de pension se caractérise, en général, par une responsabilité et une prudence accrue et est fonction de nombreux critères comme, par exemple, l'âge du personnel et le taux de mise à la pension qui est prévisible. (Idel)